



Appartement probleme de chauffage

Par **tigrincheux**, le **15/09/2012 à 15:40**

Bonjour,
nous avons 3 radiateurs sur 5 qui fonctionnent et ca dure depuis 4 ans et nous le signalons chaque annee , et chaque annee un pro du chauffage nous purge les radiateurs mais ca ne sert a rien car il nous dis qu il faut les changer.nous payons des charges de chauffage de 50 euros tout les mois , et pour faire accelerer les choses nous avons payes que 3/5 des charges et bien sur il nous reclame le manquant . ais-je le droit de demander le remboursement des charges payes pour rien ? nous ne savons plus quoi faire !!! nous sommes a bout et avec un bebe ne le 03/09/12 et l hiver qui approche cela va devenir dur dans une chambre sans chauffage
merci d avance pour vos reponses

Par **cocotte1003**, le **16/09/2012 à 13:04**

Bonjour, vous n'avez pas le droit de vous faire justice vous meme, vous vous etes donc mis dans votre tord en ne réglant pas les charges. Si vous en avez trop payées, elles vous seront rendues à la régularisation annuelle. Pour les radiateurs, faites un LRAR au bailleur en lui indiquant bien que les radiateurs ne "chauffent" plus et joignez le document du plombier si vous l'avez. Dans ce courrier mettez le en demeure d'effectuer les travaux nécessaires sous 10 jours sans quoi vous prenez contact avec le service d'hyiene de votre mairie afin de demander là mettre le logement en insalubrité. vous pouvez contacter l'ADII de votre secteur ils vous conseilleront, cordialement

Par **tigrincheux**, le **16/09/2012** à **13:37**

merci pour votre reponse mais cela fait quatre ans que ca dure les LRAR et rien !!! les charges ne sont jamais rendues au contraire on paye toujours 80 euros de plus chaque années c est autant que tout les locataires et pourtant eux tout fonctionne mais nous non

Par **cocotte1003**, le **16/09/2012** à **14:36**

Contactez l'ADII, d'autant que vous vous etes mis en tord avec le réglemant des charges et que e bailleur peut vous faire saisir ou revenir sur le manque pendant 5 ans, cordialement

Par **tigrincheux**, le **17/09/2012** à **14:58**

merci pour votre reponse ils sont venus ce matin réparer le chauffage , mais pouvez vous régler le fait que nous avons payés autant de charges de chauffage que les autres locataires (chauffage collectif) pour 3/5 du chauffage .
nous avons clairement été défavorisés par rapport aux autres

Par **cocotte1003**, le **17/09/2012** à **18:21**

Bonjour, il faut demander à votre bailleur de faire un "geste" pour diminuer la facture mais cela restera à son bon vouloir puisque vous etes en chauffage collectif et que meme si vous n'habitez pas l'appartement, les charges seront dues, cordialement